
Adresse des administrateurs du district de Montagne-sur-Sorgues [ci-devant Saint-Afirique], département de l'Aveyron, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Montagne-sur-Sorgues [ci-devant Saint-Afirique], département de l'Aveyron, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 307-308;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18283_t1_0307_0000_10

Fichier pdf généré le 04/10/2019

4

La société populaire de Montauban, département du Lot, félicite la Convention de son Adresse au peuple français, lui témoigne le regret de ceux de ses membres qui n'ont pu signer, parce qu'ils ne savent pas écrire; demande un mode pour que ces citoyens puissent manifester leur adhésion aux adresses auxquelles ils voudront prendre part.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité d'Instruction publique (11).

Les membres de la société populaire de Montauban, département du Lot, écrivent à la Convention nationale qu'ils viennent de lui voter des remerciements sur son Adresse au peuple français. « Nous les avons signés individuellement, disent-ils; mais beaucoup de nos frères ont témoigné à cette occasion leur regret de ne pouvoir épancher avec nous leurs coeurs dans ceux des Législateurs, vu qu'ils ne savent pas signer. Sans doute, d'après vos sages lois, il viendra ce jour heureux où nul citoyen n'éprouvera, par aucun genre d'ignorance, la moindre difficulté dans l'exercice de ses droits; mais en attendant, nous vous demandons, Législateurs, que vous fassiez présenter un mode d'après lequel les citoyens qui ne savent pas écrire puissent manifester leur voeu et adhésion aux adresses auxquelles ils voudront prendre part. »

La mention honorable de cette adresse, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité d'Instruction publique sont décrétés (12).

5

La société populaire de Sens, département de l'Yonne, félicite la Convention sur ses travaux et sur l'Adresse. Elle demande une prompt organisation des fêtes décennaires, annonce que le fanatisme secoue sa torche hideuse, que l'éducation, dans les petites communes, est abandonnée à des maîtres d'école sans principes et sans aucune idée de leurs fonctions. Elle désire que les ci-devant curés et vicaires des campagnes soient tenus d'habiter les chefs-lieux de district. Elle invite la Convention à protéger les sciences et les arts, et la propagation des lumières.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité d'Instruction publique (13).

Les membres de la société populaire de la commune de Sens, département de l'Yonne, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, sur son énergie et sur sa sublime adresse au Peuple français, lui demandent que pour faire disparaître l'immoralité, l'erreur, le fanatisme et l'ignorance, elle se hâte d'organiser la célébration des fêtes décennaires, et l'Instruction républicaine : « il est temps, disent-ils, de mettre ces lois précieuses en exécution. »

Ils observent que dans presque toutes les petites communes de la République, l'éducation des enfans, la plus chère espérance, est confié à des ci-devant maîtres d'école, hommes sans principes et sans moralité, brutaux, ignorans, fanatiques, n'ayant pas la plus légère idée de leurs sublimes fonctions.

Ils demandent que les ci-devant curés et vicaires des campagnes qui, par leur discours artificieux, font regretter aux hommes simples l'odieux régime de la superstition, soient tenus d'habiter les chefs-lieux de leur district; ils invitent la Convention à protéger les sciences et les arts, et à assurer par la propagation des lumières le règne de la justice et de toutes les vertus (14).

6

Les administrateurs du district de Montagne-sur-Sorgues [ci-devant Saint-Affrique], département de l'Aveyron, écrivent que le représentant du peuple Goupilleau [de Montaigu] a terrassé avec la massue de l'opinion publique les partisans de Robespierre. Ils se déclarent les ennemis acharnés des aristocrates de toutes les couleurs et félicitent la Convention sur son énergie. Mention honorable, insertion au bulletin (15).

[Les administrateurs du district de Montagne-sur-Sorgues, le 26 vendémiaire an III] (16)

Liberté, Égalité, Fraternité.

Représentans,

Vous avez délivré la République du plus cruel des tyrans, votre collègue Goupilleau vient d'expulser de notre sein ses laches et vils satellites, ce bienfait, nous fait jouir de la liberté, et le peuple entier de ce district la proclame avec l'enthousiasme qu'elle luy inspire, notre premier besoin est de vous l'apprendre; gloire et reconnaissance a la représentation nationale, législateurs, cinq ou six meneurs insolens continueteurs forcenés du système atroce de Robespierre, avoient couvert de deuil et d'effroy toute la contrée au moyen de proscriptions qu'ils

(11) P.-V., XLIX, 240. *Rép.*, n° 55, mention.

(12) *Moniteur*, XXII, 521. *Débats*, n° 785, 804.

(13) P.-V., XLIX, 240.

(14) *Bull.*, 28 brum.

(15) P.-V., XLIX, 240.

(16) C 324, pl. 1399, p. 1. *Bull.*, 30 brum., reproduction partielle.

avoient commencé d'exécuter sur les patriotes les plus énergiques et les plus purs, ces scélérats se débattoient encore, ils machinoient de nouveaux crimes, lorsque votre brave collègue les a terrassés avec la massue de l'opinion publique qui s'est fortement prononcée au moment où elle a cessé d'être comprimée par des agitateurs qui voulant tout sacrifier à leur ambition et à leur vengeance faisoient un trafic honteux des plus viles passions et auroient fini par anéantir, la république sous le masque imposant d'un patriotisme exagéré.

Et nous aussi, représentans, nous sommes les zélés ardents du gouvernement révolutionnaire qui seul peut consolider l'édifice de la constitution republicaine, les ennemis acharnés des aristocrates de toutes les couleurs, et les vrais amis des principes et de la justice sévère mais égale pour tous, ce n'est pas sous le joug de la servitude que les hommes arrivent à la liberté, ce n'est pas en nationalisant l'anarchie et le terrorisme, que l'on ouvre les ames, aux douces émotions de l'amour de la patrie, mais grâces à votre énergie, représentans, la vertu et la probité respirent, le flambeau de la raison va luire de tout son éclat, les malveillans seront comprimés desqu'ils seront connus et nos cœurs, ne formant bientôt qu'un vœu, qu'un seul désir, qu'un même sentiment, nous travaillerons tous de concert au bonheur du peuple et au triomphe de la république.

GUERAUD, *agent national*
et 11 autres signatures.

7

La société populaire de Paimboeuf, département de la Loire-Inférieure, félicite la Convention nationale de son décret sur les sociétés populaires. Il verse, dit-elle, l'espérance dans le cœur du philanthrope paisible qui ne cherche la société que pour y trouver l'union, la confiance et la fraternité.

Mention honorable, insertion au bulletin (17).

[*La société populaire de Paimboeuf à la Convention nationale, le 7 brumaire an III*] (18)

Citoyens Représentans,

Le décret du 25 vendémiaire qui défend toutes affiliations, agrégations et correspondance entre les sociétés populaires vous assure la reconnaissance des amis de la liberté, recevez la nôtre avec les félicitations qui vous sont dues.

Par cette loi salutaire, vous déjouez l'intrigant, vous arrêtez le meneur, vous comprimez l'ambitieux, vous atterrez l'aristocrate; en

même tems, citoyens Législateurs, vous enharmonisez l'homme de bien, vous rassurez le philosophe, l'ami de l'humanité; vous versez l'espérance dans le cœur du philanthrope paisible qui ne cherche la société que pour y trouver l'union, la confiance, et jouir des doux épanchements de la fraternité.

Citoyens représentans, vous n'avez point voulu, sans doute, détruire l'institution précieuse des sociétés populaires, mais seulement séparer l'alliage qui en avait déjà altéré la pureté: Régulateurs éclairés, vous avez fait disparaître ces feux folets, toutes ces lueurs trompeuses; aujourd'hui, s'éleve majestueusement, et domine avec dignité un phare lumineux; nous touchons au port.

Vive la Convention! Vive la Convention!

Salut et fraternité.

Les membres de la société populaire, sous-signés sur un nombre de deux cents cinquante.

GAVEREL, *receveur du district*
et 58 autres signatures.

8

La société populaire de Pégomas, département du Var, se plaint de ce que, sous prétexte de l'insurrection de Marseille, on ose calomnier le peuple du Midi. Elle déclare que toutes les sociétés populaires, même dans les campagnes, sont prêtes à faire, s'il le faut, un rempart à la représentation nationale. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Insertion au bulletin (19).

[*La société populaire de Pégomas à la Convention nationale, le 4 brumaire an III*] (20)

Liberté, Égalité.

République française, une et indivisible.

Représentans du peuple

Le peuple du midi réclame des droits que la calomnie voudrait lui ravir; des intrigans le taxent d'incivisme. L'insurrection de Marseille leur sert de prétexte, est ce que quelques individus pourroient ils influencer sur la masse d'un peuple qui au milieu des tempêtes qui l'ont agité, a été le rocher inébranlable ou la politique humaine a échoué de tels détracteurs ne méritent que le mépris.

Pères et défenseurs de la patrie comptés sur la fidélité et la persévérance du peuple du midi. L'esprit en est bon, les sociétés populaires qui y sont établies, même dans les campagnes sont prêtes à marcher et à faire s'il le faut, un rempart de leurs corps, contre tous les ennemis qui oseroient vous attaquer.

(17) P.-V., XLIX, 241.

(18) C 326, pl. 1420, p. 7.

(19) P.-V., XLIX, 241.

(20) C 326, pl. 1420, p. 8.